

l'indice des prix qui existe présentement constitue une unité de mesure utile pour ce qui est de la variation des prix qui touche les consommateurs à l'échelle nationale et dans les grands centres urbains, des indications statistiques additionnelles sont nécessaires. Il existe, en particulier, un besoin pressant pour le Bureau fédéral de la statistique d'ouvrir son éventail quant à sa méthode de renseignements sur les prix de détail, de façon à mieux tenir compte de la qualité des produits et des services, et de permettre d'en arriver à une base plus pratique quant à la moyenne des prix, par villes, et cela d'une façon permanente. Il est reconnu qu'une diffusion plus importante des prix de détail qui sont disponibles selon cette formule nécessitera des ressources additionnelles, d'une part pour la compilation des données quant aux prix et quant à l'évaluation, et d'autre part quant à l'analyse et à l'interprétation. Une bonne partie des renseignements qui concernent les divers aspects des prix au consommateur sont publiés par le Bureau fédéral de la statistique, mais ils ne sont pas facilement accessibles au consommateur. Le consommateur semble être moins bien servi à cet égard que d'autres groupes parmi le public. Par exemple, la faculté de pouvoir saisir les tendances saisonnières et autres, pour ce qui a trait au prix des aliments est réduite par le manque de renseignements techniques, pour ce qui est de la compilation exacte des prix, mais il croit cependant qu'il est du devoir du gouvernement de fournir au public consommateur le plus de renseignements possible quant aux prix.

Même si les prix ont été la préoccupation majeure du Comité, il a eu nécessairement à s'occuper d'autres statistiques économiques à plusieurs occasions. Des preuves spécifiques furent apportées, en particulier par le président du Conseil économique du Canada, qu'il y a eu des lacunes graves dans les méthodes officielles de recueillir, d'analyser, et de rendre publiques les statistiques qui ont un rapport avec la situation économique. De plus, le Comité a été saisi du fait qu'il existait un besoin pressant de statistiques globales, précises et à point, en vue de formuler la ligne de conduite du gouvernement dans le domaine économique et fiscal. Étant donné l'importance qu'il y a de posséder des renseignements justes et actuels au sujet des changements économiques à court terme, le Comité propose qu'une étude poussée du système de la statistique du gouvernement soit entreprise en vue de moderniser, d'améliorer et de coordonner tout le processus d'accumulation et de compilation des données économiques.

*Recommandations:*

- a) Qu'un personnel plus nombreux soit mis à la disposition du Bureau fédéral de la statistique afin d'améliorer la compilation de renseignements statistiques dont l'urgence se fait sentir au sujet de la variation des prix.
- b) Que plus de renseignements soient mis à la disposition du public en ce qui concerne les prix au consommateur de la façon la plus simple possible.
- c) Qu'on fasse un examen approfondi du régime du gouvernement en matière de rassemblement, d'analyse et de diffusion de la statistique économique en plus de la statistique des prix.

*4. Responsabilité du Parlement envers le consommateur*

L'expérience démontre, au Canada et dans d'autres pays de l'Ouest, qu'il est nécessaire pour le Parlement d'être renseigné sur le cours général et spécifique de l'économie. L'économie ne peut pas être le domaine exclusif des spécialistes, même si elle comporte des aspects techniques et complexes. L'étude d'une mesure particulière ou d'une difficulté précise par des comités parlementaires institués pour la circonstance, ne suffit pas aux besoins continuels du Parlement de se familiariser avec les données des tendances économiques en cours. Pour cette raison, le Comité en est venu à la conclusion qu'il serait souhaitable de for-